

# **Rapport sur la revue des pratiques des missions d'appréciation directe réalisées au cours de l'exercice 2018-2019**

**Octobre 2020**

**Revue des pratiques et audit interne**



**Bureau du  
vérificateur général  
du Canada**

**Office of the  
Auditor General  
of Canada**

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par  
la vérificatrice générale du Canada, 2020

N° de catalogue : FA1-21F-PDF  
ISSN 2369-579X

## Introduction

L'équipe de la Revue des pratiques et de l'audit interne aide le Bureau du vérificateur général du Canada à s'acquitter de ses obligations aux termes de la Norme canadienne de contrôle qualité 1 de Comptables professionnels agréés Canada. Pour ce faire, l'équipe procède à des inspections visant à déterminer dans quelle mesure les responsables de mission se conforment aux normes canadiennes d'audit, aux politiques du Bureau et aux lois et règlements applicables dans la conduite de leurs audits. Elle vérifie également que les rapports d'audit sont bien étayés et appropriés.

## Objectif

La revue des pratiques vise à fournir à la vérificatrice générale du Canada l'assurance que :

- les missions d'appréciation directe (audits de performance et examens spéciaux) ont été réalisées selon la Norme canadienne de missions de certification — Missions d'appréciation directe, les politiques du Bureau et les lois et règlements applicables;
- les rapports d'audit sont bien étayés et appropriés.

## Étendue

Le présent rapport résume les observations à signaler découlant de la revue des pratiques visant six missions d'appréciation directe (quatre audits de performance et deux examens spéciaux) qui ont été réalisées au cours de l'exercice 2018-2019.

## Notation

Chaque dossier d'audit est noté selon les critères suivants :

- **Conforme** — La performance est satisfaisante, des améliorations mineures sont possibles. Le dossier d'audit est, dans tous ses aspects significatifs, conforme à la Norme canadienne de missions de certification — Missions d'appréciation directe, aux politiques du Bureau et aux lois et règlements applicables.

- **Conforme, tout en nécessitant des améliorations** — Des améliorations sont nécessaires dans un ou plusieurs secteurs pour que l'audit soit, dans tous ses aspects significatifs, conforme à la Norme canadienne de missions de certification — Missions d'appréciation directe, aux politiques du Bureau et aux lois et règlements applicables.
- **Non conforme** — Des défauts graves existent; le dossier d'audit n'est pas conforme à la Norme canadienne de missions de certification — Missions d'appréciation directe, aux politiques du Bureau ni aux lois et règlements applicables.

À la fin de chacune des revues, nous avons aussi déterminé si le rapport d'audit était étayé et approprié.

## Résultats des revues

La pièce 1 résume les observations à signaler concernant les revues des pratiques.

### Pièce 1 — Résumé des observations à signaler

<b>A. Gestion de la mission</b>	Certains membres des équipes de mission n'ont pas rempli le formulaire de confirmation de l'indépendance. (quatre dossiers d'audit)
<b>B. Étape de la planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des consultations ont été amorcées avec des spécialistes internes pendant l'étape de la planification, mais les dossiers ne contenaient aucun document sur l'accord auquel étaient parvenues les personnes ayant demandé la consultation et les personnes consultées. (deux dossiers d'audit)</li> <li>• La reconnaissance par l'entité de sa responsabilité et du caractère valable des critères n'était pas dans le dossier d'audit. De plus, il n'y avait aucune évaluation de l'incidence liée à l'absence de la reconnaissance de l'entité sur les travaux d'audit ou sur le rapport d'audit. (un dossier d'audit)</li> </ul>
<b>C. Étape de l'examen</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification du contenu à risque élevé n'a pas été bien documentée avant la diffusion de l'ébauche du directeur principal (PX). (deux dossiers d'audit)</li> <li>• La revue des documents de travail et des documents étayant la corroboration du contenu à risque élevé n'a pas été adéquatement documentée. (deux dossiers d'audit)</li> <li>• La revue de la corroboration des recommandations et de la conclusion n'a pas été documentée avant la diffusion de l'ébauche du sous-ministre (SM). (un dossier d'audit)</li> </ul>

<b>D. Étape de la production du rapport</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le rapport a été daté avant que tous les événements requis soient survenus. (un dossier d'audit)</li><li>L'ébauche du sous-ministre (SM) a été diffusée avant que le responsable de mission atteste que les travaux d'audit réalisés pour produire le rapport étaient terminés. (un dossier d'audit)</li></ul>
<b>E. Examens de la qualité de la mission</b>	
<b>F. Gains d'efficience</b>	
<b>G. Autres améliorations des pratiques</b>	La documentation du dossier d'audit n'a pas été rassemblée ni achevée dans le délai maximum de 60 jours civils à compter de la date du dépôt. (un dossier d'audit)
<b>H. Sommaire des bonnes pratiques observées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>La corroboration du rapport était particulièrement bien faite et organisée. (un dossier d'audit)</li><li>Dans un audit mené dans l'ensemble du gouvernement visant un grand nombre d'organisations, les renseignements de suivi et les constatations découlant des documents de travail étaient clairs, faciles à suivre et bien organisés. (un dossier d'audit)</li></ul>

## Recommandations

Aucune

## Conclusion

Les six dossiers d'appréciation directe que nous avons revus étaient conformes, tout en nécessitant des améliorations. Des améliorations étaient nécessaires dans un ou plusieurs secteurs pour que les audits soient, dans tous leurs aspects significatifs, conformes à la Norme canadienne de missions de certification — Missions d'appréciation directe, aux politiques du Bureau et aux lois et règlements applicables.

Les rapports d'audit étaient tous étayés et appropriés.